## SYNTHESE DU MEMORANDUM DE LA COALITION DES FORCES DEMOCRATIQUES SUR LES RECENTS DEVELOPPEMENTS DE LA LONGUE CRISE SOCIO-POLITIQUE AU TOGO

### La révolte des opprimés contre les oppresseurs

La révolte estudiantine du 5 octobre 1990 et les grands soulèvements populaires qu'elle a suscités à travers tout le pays contre le régime autocratique qui gouvernait alors le Togo depuis plus d'un quart de siècle, aura été le point de départ de la longue et douloureuse marche du peuple togolais vers la démocratie, l'Etat de droit, et la bonne gouvernance.

Malgré le traumatisme des nombreuses pertes en vies humaines et les blessures indélébiles laissées dans les cœurs, ce processus a permis la tenue de la Conférence nationale souveraine des forces vives de la Nation qui a débouché sur une transition, malheureusement chaotique. Nonobstant les difficultés et les entraves de toutes sortes auxquelles elle a été confrontée, cette transition a permis de doter notre pays d'une Constitution consensuelle, adoptée le 27 septembre 1992 avec près de 98% des suffrages exprimés par 74% des électeurs et promulguée le 14 octobre 1992.

En dépit des engagements répétés du chef de l'Etat, le Général Gnassingbé Eyadema, à ne jamais toucher à une seule virgule de la Constitution consensuelle du 14 Octobre 1992, ladite Constitution a été charcutée, tripatouillée une première fois en 2002, vidée de toute sa substance et détournée de sa mission initiale de démocratisation de la vie nationale pour devenir un instrument de confiscation du pouvoir à vie pour le Général Gnassingbé Eyadema. A la mort de ce dernier le 5 Février 2005, son fils Faure Gnassingbé a été porté au pouvoir à la faveur d'un coup d'état militaro-constitutionnel.

Pour remédier à cette situation anormale d'un système politique qui se réclame pourtant des principes de République et de Démocratie, les principaux acteurs de la scène politique togolaise ont conclu et signé le 20 Août 2006, l'Accord Politique Global (APG) qui a fixé les réformes politiques, constitutionnelles et institutionnelles à réaliser pour permettre à notre pays de connaître une vie démocratique normale conformément à l'esprit de la Constitution originelle du 14 octobre 1992. Depuis 11 ans, l'Opposition revendique en vain l'application de l'APG et la mise en œuvre des réformes préconisées afin de remettre le Togo sur la voie de la démocratie.

Face au refus persistant des autorités togolaises de mettre en œuvre l'APG, 14 partis politiques de l'Opposition démocratique ont pris la résolution d'unir leurs forces et leurs énergies pour travailler ensemble aux côtés des populations en vue de faire aboutir leurs revendications légitimes. Ils ont décidé de fonder leur collaboration sur la même Plateforme revendicative en quatre points, à savoir :

- a) le retour à la Constitution originelle du 14 Octobre 1992,
- b) la révision du cadre électoral y compris l'instauration du droit de vote pour les Togolais de l'étranger ;
- c) le déverrouillage des Institutions de la République et,
- d) la libération de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes détenues depuis les manifestations des 19 et 20 Août 2017.

## Le refus du régime RPT-UNIR de réaliser les réformes

C''est autour de cette plateforme revendicative que la Coalition des Forces démocratiques appelle les populations togolaises à des marches pacifiques de protestation depuis le début du mois d'Août 2017 à Lomé et dans tous les chefs-lieux de préfecture sur toute l'étendue du territoire national. A travers ces manifestations, les Togolais s'insurgent en réalité, contre un régime oligarchique qui gouverne sans partage le Togo depuis plus d'un demi-siècle, qui s'est méthodiquement employé à verrouiller toutes les institutions de la République pour rendre impossible toute forme d'alternance démocratique par la voie des élections.

Malgré leur caractère pacifique, ces manifestations ont été marquées par une répression féroce et barbare exercée par les forces de l'ordre et les militaires contre des populations civiles aux mains nues. Le bilan de cette utilisation anormale, disproportionnée et inhumaine de la force brute contre des citoyens s'élève à ce jour, à au moins sept morts parmi les populations civiles et de nombreux blessés dont certains grièvement parmi les manifestants et les éléments des forces de sécurité.

Au lieu de répondre aux revendications légitimes des populations, le régime RPT/UNIR a préféré faire adopter par les seuls députés de son parti un projet de loi de réformes constitutionnelles qui institue une fausse limitation des mandats et octroie une présidence à vie à Faure Gnassingbé. En guise de provocation, les députés du parti présidentiel ont introduit « clandestinement » en plénière un amendement portant modification de l'article 158. Ce curieux amendement dispose que la limitation de mandat prévue à l'article 59 n'affecte pas les mandats déjà effectués ni celui en cours. En clair, l'effet de la limitation du nombre de mandats présidentiels prévu par l'article 59 est annihilé par les dispositions de l'article 158. Ce sont ces dispositions ambiguës et contradictoires que le gouvernement s'entête à soumettre au référendum. Une ineptie!

Au regard des subterfuges et des manœuvres du régime RPT-UNIR pour s'éterniser au pouvoir, ce que les Togolais exigent désormais, c'est le rétablissement des conditions d'une vie démocratique normale telles qu'elles avaient été définies par la Constitution originelle approuvée à près de 98% par le peuple lors du référendum du 27 Septembre 1992.

# Le retour à la Constitution originelle du 14 Octobre, une étape incontournable pour la marche du Togo vers la démocratie et l'Etat de droit

C'est le lieu de rappeler certaines vérités fondamentales qui justifient à elles seules, la légitimité de l'exigence du retour à la Constitution originelle de 1992. L'unanimité nationale autour du projet de Constitution en 1992 n'était pas le fait du hasard. Le texte soumis aux Togolais s'était attaché à refléter fidèlement les grandes orientations définies par la Conférence nationale souveraine pour la fondation d'une nouvelle société togolaise réellement démocratique, respectueuse des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Toute la classe politique, y compris le RPT, était d'accord pour que, plus jamais, sur la Terre de nos aïeux, nul ne puisse plus exercer plus de deux mandats présidentiels de 5 ans, de façon continue ou discontinue. C'était le sens profond de la fameuse formule « *En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats* » que nous avions emprunté à nos voisins du Bénin.

### L'attitude irresponsable du pouvoir face à une revendication légitime des populations

Le gouvernement envisage de soumettre à un référendum, le projet de loi totalement bancal qu'il a fait adopter par les seuls députés de sa majorité. Compte tenu, d'une part, du verrouillage systématique par le pouvoir RPT-UNIR, des institutions impliquées dans le processus électoral et, d'autre part, de l'état de pollution avancée du Fichier électoral, le résultat de ce référendum est connu d'avance, comme c'est le cas de toutes les élections organisées par le régime. Il va de soi qu'un référendum organisé dans un tel contexte n'apporterait aucune réponse crédible aux revendications des Togolais. Bien au contraire, ce référendum ne ferait qu'exacerber les colères déjà très fortes des populations face au mépris dont le régime fait preuve à leur égard. Le Togo est aujourd'hui le seul pays de la CEDEAO à n'avoir pas connu d'alternance en un demi-siècle alors que nous prétendons être en démocratie et dans une République.

#### Nos attentes

Dans nos déclarations, nous avons, à plusieurs reprises, lancé des appels au chef de l'Etat, afin que, pendant qu'il en a encore l'opportunité, il prenne la mesure de la situation et accède aux demandes du peuple. Nous en avons appelé également à tous nos compatriotes, civils et militaires, à qui le régime a inculqué des appréhensions et des peurs injustes et injustifiées en cas d'alternance. Pour notre part, nous prenons ici et maintenant, l'engagement solennel devant le peuple togolais, devant la communauté internationale et devant l'histoire, de proscrire et de combattre tout acte de vengeance et de chasse aux sorcières sur la Terre de nos aïeux pendant et après l'alternance. Nous prenons l'engagement de ne jamais faire nôtres, les pratiques anti-démocratiques et antipatriotiques que nous avons toujours dénoncées et combattues tout au long des 50 ans de régime monolithique qu'a connu le Togo.

Nous avons tous reçu le Togo en héritage. Cet héritage ne peut être considéré et encore moins, géré comme un héritage personnel ou familial. Voilà pourquoi, dans notre entendement, le retour à la Constitution originelle de 1992 doit nécessairement s'accompagner de discussions sur les conditions du départ de l'actuel chef de l'Etat qui a déjà exercé plus de deux mandats et de la mise sur pied de structures législatives et exécutives de transition chargées de mettre en œuvre les autres points de la plateforme revendicative, notamment : la révision du cadre électoral y compris l'instauration du droit de vote pour les Togolais de l'étranger, le déverrouillage des Institutions de la République, et l'organisation des élections législatives, locales et présidentielles totalement libres, transparentes et démocratiques.

Nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne la mesure de la situation et entende les cris de colère des populations togolaises. Nous attendons des partenaires du Togo et de la communauté internationale qu'elle fasse pression sur les autorités togolaises et leur fasse entendre raison afin qu'elles accèdent aux revendications légitimes du peuple togolais qui aspire à la démocratie vraie pour son développement et sa prospérité. C'est dans un espace démocratique que l'intérêt de chacun peut être durablement préservé.